

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DU PLUS BEL ŒUF DE PÂQUES COMMUNE DU ROURET

## **Article 1 : Objet**

Pour Pâques, la commune du Rouret organise le concours du plus bel œuf décoré.

## **Article 2 : Durée et modalités du concours**

Ce concours est réservé aux enfants de 2 à 12 ans.

Il leur suffit de décorer un œuf de la taille d'un œuf de poule à savoir pas plus de 10 cm de haut et 7 cm de diamètre (qu'il soit naturel, en plastique, en bois, en polystyrène ou dans une autre matière), en utilisant des feutres, de la peinture, des gommettes ou tout élément décoratif de leur choix.

## **Article 3 : Conditions et modalités de participation**

Les enfants devront déposer leur œuf sur le stand prévu à cet effet, le samedi 19 avril 2025 entre 14h et 15h sur le bois communal lors de la chasse aux œufs. Un jury et un vote du public éliront le plus bel œuf. Deux catégories seront créées pour l'occasion :

- Les poussins : de 3 à 5 ans
- Les lapins : de 6 à 8 ans

## **Article 4 : Résultats et remise des prix**

Les résultats et la remise des prix se dérouleront le samedi 19 avril à 16h00. Les gagnants recevront un lot offert par la Municipalité et ses partenaires.

## **Article 5 : Garanties**

Le fait de participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## **Article 6 : Accessibilité du règlement du concours**

Le présent règlement est disponible sur le site de la commune du Rouret [www.lerouret.fr](http://www.lerouret.fr)